

**PROCÈS-VERBAL DE LA 6^{ième} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES
DE LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-DE-LA MAURICIE
TENUE LE 17 AVRIL 2023 À 19 H 30 DE FAÇON VIRTUELLE.**

Soixante-neuf membres étaient présents virtuellement.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

1.1 Mot de bienvenue

Mme Marie-Hélène Tousignant, maître de cérémonie, souhaite à la bienvenue à cette assemblée qui se tient entièrement à distance. Elle déclare l'assemblée ouverture.

Elle souhaite la bienvenue à nos invités, M. Steve Gauthier, directeur développement des affaires ainsi que M. Philippe Gervais, directeur soutien au développement des affaires, tous deux du Centre Desjardins Entreprises.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

On invite les membres à l'écoute d'une capsule vidéo qui présente un message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

La secrétaire de l'assemblée sera M. Jonathan Lefebvre, assisté dans ses fonctions par Mme Carole Saucier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE.

2.1 Règles pour participer à L'AGA

M. Jonathan Lefebvre précise les règles de fonctionnement qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions entre le membre et les animateurs.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, la nomination de deux scrutateurs est obligatoire. M. Lefebvre recommande de nommer Mme Carole Marchand et Mme Carole Saucier comme scrutatrices. Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu ;

Les membres acceptent que Mesdames Marchand et Saucier agissent comme scrutatrices puisqu'elles ont été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir.

2.3 Adoption de l'ordre du jour.

M. Jonathan Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu ;

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée à l'unanimité.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée annuelle a été déposé sur le site internet de la Caisse. Puisque nous avons eu l'occasion d'en prendre connaissance avant cette rencontre, nous n'en ferons ni la lecture ni le résumé. Nous sommes ainsi prêts à en faire l'adoption.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu ;

Les membres adoptent le procès-verbal du 30 mars 2022. Adoptée à l'unanimité.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

La vice-présidente, Mme Julie Francoeur présente ses collègues administrateurs. Par la suite, elle fait lecture du rapport du conseil d'administration et cède la parole à Mme Tousignant pour la présentation « miser sur la jeunesse ».

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Le secrétaire, M. Jonathan Lefebvre livre le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

3.3 Rapport financier au 31 décembre 2022

Mme Tousignant invite les membres à regarder une courte capsule vidéo présentant les résultats financiers du Mouvement, suivi de la vidéo présentant les résultats financiers de la Caisse.

Aucune question n'est soulevée.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Marie-Hélène Tousignant invite les membres à regarder une courte capsule vidéo récapitulative des sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu ou en dons et commandites.

Elle présente la répartition par secteurs des dons et commandites qui totalise la somme de 85 877 \$.

Elle cède maintenant la parole à la vice-présidente qui fera un survol du FADM en précisant qu'au 31 décembre 2022, le solde est de 1 348 000 M\$.

3.5 Perspective 2023

Afin de bien informer les membres des décisions prises par le conseil d'administration, Mme Julie Francoeur dresse une lecture de notre réseau de distribution et l'utilisation que les membres en font.

De plus, le directeur général présente quelques faits saillants sur l'évolution des modes transactionnels et la baisse marquée de l'utilisation des guichets automatiques.

Après la présentation complète du réseau de distribution, le conseil d'administration de la Caisse a pris la décision de fermer le Centre de services automatisés Grand-Mère et les Centres de services La Mauricienne et Lac-à-la-Tortue.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le directeur répond aux questions :

Proposition de reporter d'un an la décision de fermer le guichet automatique au Centre de service La Mauricienne ?

Pour le changement de mes parts permanentes, je ne me rappelle pas l'avoir demandé, on me l'a imposé ?

Pourriez-vous nous parler du guichet automatique situé à St-Georges de Champlain ?

Quelle est la date du dépôt de la ristourne ?

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(Vote en différé)■ L'ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Le projet de répartition des excédents annuels est présenté par M. Denis Guay, directeur général et celui-ci présente une projection sur les encadrements prévus à cet effet.

Excédents après ristournes : 11 681 000 \$

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu ;

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration sera soumise au vote dès ce soir et ce, jusqu'au 21 avril 2023 à 23 h 59.

À la réception du résultat, nous pouvons confirmer que les membres ont voté à 93,87% POUR l'adoption de la répartition des excédents annuels et du versement au FADM.

■ L'ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES, DU VERSEMENT D'UNE SOMME AU FADM ET DES TAUX DE RISTOURNES

On présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes.

FADM : 500 000 \$
Ristournes aux membres : 2 921 630 \$
3 421 630 \$

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu ;

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration sera soumise au vote dès ce soir et ce, jusqu'au 21 avril 2023 à 23 h 59.

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			422 k\$
Épargne et placements		0,54 \$	373 k\$
Fonds			208 k\$
Prêts et marges de crédit			590 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		467 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		203 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		629 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		31 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			2 922 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durabilité.

5.2 Élections des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Mme Francoeur agira à titre de présidente d'élection et M. Denis Guay comme secrétaire d'élection, étant donné que le secrétaire est une personne candidate.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

La vice-présidente fait lecture du rapport du comité de mise en candidature à l'assemblée générale annuelle et de la démarche du profil collectif, en vue de l'élection des membres du conseil d'administration, à la suite de l'appel de candidatures lancé durant la 3^e semaine de janvier 2023.

L'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours à partir du lundi 17 janvier 2023.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

La vice-présidente fait mention qu'il y a 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et que la Caisse a reçu un nombre inférieur au nombre total de postes à combler.

5.2.4 Élection par acclamation

La vice-présidente déclare élu par acclamation en tant que membre du conseil d'administration, les personnes suivantes :

M. André Bellemare
Mme Stéphanie Dion
M. Jonathan Lefebvre
Mme Carole Marchand

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

M. Jonathan Lefebvre, fait lecture des précisions quant aux modalités de vote. Il fait également mention de la nouveauté s'adressant aux membres n'ayant pas Accès D, par l'utilisation de bornes de votation dans trois centres de services.

Il précise que la période de votation sera ouverte dès la fin de la présentation de ce soir pour une période de 4 jours, soit jusqu'au 21 avril 2023 à 23 h 59. Les résultats du vote demeurent confidentiels jusqu'au dévoilement, soit de 24 à 48 h après la fin de la période de votation.

Les résultats seront publiés sur le site Internet de la Caisse, ce qui confirmera la levée de l'assemblée.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 25 avril 2023 à 16 h 41.

_____ , président

_____ , secrétaire